

des travaux de conception et de construction sont en cours en vue de doter également Moncton, Gander, Toronto et Edmonton de nouveaux centres.

Le Bureau de coordination des réservations d'espaces aériens assure la réservation d'espaces aériens pour des opérations déterminées à l'intérieur des espaces contrôlés et renseigne les autres pilotes au sujet de ces réservations et des zones de manœuvres militaires dans les espaces aériens contrôlés et non contrôlés. Le Bureau, qui est situé à Ottawa, est chargé d'assurer ce service pour tout l'espace aérien du Canada ainsi que dans la zone de contrôle océanique de Gander.

Électronique des télécommunications. L'Administration canadienne des transports aériens (ACTA) fournit également des services en électronique des télécommunications et des services de vol à d'autres éléments du ministère, à d'autres ministères et organismes, ainsi qu'aux utilisateurs de l'aviation civile au Canada. Cette activité met en cause environ 200 ingénieurs en électronique qui sont chargés de l'élaboration de spécifications, de la conception de systèmes de télécommunications et d'électronique et de la fourniture de matériel et de systèmes électroniques utilisés dans l'aviation civile au Canada. Dans le cadre de ces services, le ministère emploie environ 1,500 techniciens en électronique hautement qualifiés, chargés de l'entretien d'appareils et de systèmes électroniques très complexes comme les systèmes d'atterrissage aux instruments, les radiophares non directionnels, les dispositifs de mesure de distance, les appareils et les consoles de communications, et les radars.

Finalement, environ 1,100 opérateurs radio sont employés dans 116 stations de radio aérienne au Canada. Ce groupe hautement qualifié est chargé des briefings météorologiques, de l'élaboration des plans de vol, du contrôle des aides à la navigation très spécialisées, des services de radiodiffusion et des services de conseil aux aéroports à l'intention des aéronefs. Sur une année, cette activité représente environ 900,000 plans de vol, 1,500,000 communications air-sol et plus de 1,300,000 atterrissages et décollages à des aéroports dans tout le Canada n'ayant pas de tour de contrôle.

Navigabilité. Conformément à une décision de principe de l'ACTA énoncée en 1970, la Division de la navigabilité de l'aviation civile est chargée de l'attestation de la navigabilité de tous les aéronefs et éléments d'aéronef fabriqués à l'étranger ou au Canada avant la délivrance d'une approbation ou d'un certificat de navigabilité, et de la surveillance des fabricants et des organismes de réparation pour assurer le respect des normes canadiennes de navigabilité.

Aéroports. Le ministère des Transports possède 145 aéroports au Canada, dont les grands aéroports internationaux de Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal (2), Halifax et Gander. Sur ce nombre, 87 sont exploités par le ministère des Transports, 48 par les municipalités et 10 par d'autres organes. Les aéroports municipaux, qui ont des services de vols à horaire fixe, sont admissibles à une subvention d'exploitation du ministère des Transports. Le ministère participe également à la construction d'aéroports desservant de plus petites localités au moyen de subventions d'équipement.

Services aériens commerciaux

15.5.2

Les transporteurs canadiens qui exploitent un réseau aérien national et international sont Air Canada et CP Air; à eux seuls ils réalisent 68% de l'ensemble des recettes d'exploitation des transporteurs aériens commerciaux du Canada. Les cinq transporteurs régionaux (Eastern Provincial Airways, Nordair, Québécoir, Pacific Western Airlines et Transair) réalisent 13% des recettes d'exploitation globales. Le reste, soit 19%, représente la part d'environ 600 sociétés aériennes de moindre envergure, dont bon nombre desservent des régions du Canada pratiquement inaccessibles aux transports de surface. Au niveau international, les transporteurs canadiens offrent des services à horaire